



ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 28 juin 2016

Mariève Jean
Conseillère en développement durable
Direction des politiques économique et fiscale
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4e avenue Ouest, bureau C-320
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et
de déviation de la route 117 à Malartic
Questions complémentaires du 28 juin 2016 (DQ5, n^{os} 1)

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 14, 15 et 16 juin 2016 sur le projet mentionné, la commission la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, une question pour laquelle **la réponse est attendue d'ici le jeudi 30 juin prochain** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p.j. (1)

Questions complémentaires du 28 juin 2016 (DQ5, n^{os} 1)

1. Au regard du principe d'internalisation des coûts de la *Loi sur le développement durable*, quels sont les biens et les services qui sont intégrés dans le calcul de la valeur totale de la garantie financière, tout au long du cycle de vie de la mine, de la conception à la post-fermeture ?